

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 25 Vœu relatif à la « persécution des personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie.

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'aujourd'hui encore, dans 71 pays, l'homosexualité est considérée comme un crime, et que dans 4 pays c'est la peine de mort qui est appliquée pour le punir (Iran, Nord-Soudan, Yémen et Arabie Saoudite) ;

Considérant les lois promulguées en 2013 par le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine, punissant les actes de « propagande » homosexuelle devant mineur et réprimant les « offenses aux sentiments religieux », lois qui instillent un sentiment de suspicion généralisée sur la communauté LGBTQI+ en Fédération de Russie ;

Considérant la nomination en février 2007 par Vladimir Poutine de Ramzan Kadyrov comme président de la République de Tchétchénie, après des années de guerre et de répression sanglantes de l'armée russe contre cette république indépendantiste ;

Considérant la récente vague d'arrestations ayant visé une quarantaine de personnes présumé.e.s homosexuel.le.s depuis décembre 2018 en Tchétchénie, et qui aurait causée la mort de deux des personnes arrêtées, suites aux tortures qu'elles auraient subies d'après les rapports de plusieurs associations de défense des droits de l'homme;

Considérant que cette nouvelle vague d'arrestation fait suite à des épisodes similaires et récurrents depuis février 2017, lorsqu'une centaines de personnes LGBTQI+ ont été incarcérées et torturées d'après le journal Novaïa Gazeta et d'autres sources de terrain ;

Considérant les déclarations de Ramzan Kadyrov, lors d'un interview accordé à la chaîne HBO le 14 juillet 2017, qualifiant les personnes LGBTQI+ de « démons » dont il fallait « purifier le sang de {son} peuple » ;

Considérant par exemple la disparition du chanteur Zelimkhan Bakaev, violemment arrêté à Grozny le 8 août 2017, et dont on reste sans nouvelles à ce jour ;

Considérant le « régime d'impunité » régnant en Tchétchénie, tel que l'a qualifié l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans son rapport de décembre 2018 qui dénonce des cas de torture, d'arrestations arbitraires et d'exécutions ;

Considérant l'adoption à l'unanimité, au Conseil de Paris de novembre 2018, du vœu relatif à la lutte contre les LGBTphobies et contre les violences à l'égard des personnes LGBTQI+ ;

Considérant la condamnation, le 27 novembre 2018, de la Fédération de Russie par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour « discrimination envers les homosexuels »;

Considérant la pétition lancée par Amnesty International le 21 janvier 2019 pour que cessent les violence homophobes en Tchétchénie ;

Considérant la mobilisation de l'exécutif municipal au printemps 2017 pour dénoncer la persécution de la communauté LGBTQI+ en Tchétchénie : soutien à des actions citoyennes et tenue de conférences en partenariat avec la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'association interLGBT et le réseau LGBT russe ;

Sur proposition de David Belliard, Marie Atallah, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la ville de Paris dénonce et condamne solennellement la répression dont sont victimes les personnes présumées LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie ;
- Que la Maire de Paris écrive à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en France pour lui faire part de l'indignation du Conseil de Paris face à la politique de répression systématique de la communauté LGBTQI+ en Tchétchénie et demande à ce que les autorités russes puissent enquêter sur ces crimes et engager les poursuites nécessaires.